

Société Civile de Placement Immobilier

Société de gestion : Paref Gestion, 8 rue Auber, 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87
Agrément AMF GP-08000011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – Internet www.paref-gestion.com – Cartes professionnelles N° T 9170 et G 4438

BULLETIN D'INFORMATION

Cher Associé,

L'assemblée générale mixte du 9 mai 2012 a approuvé l'ensemble des résolutions proposées.

Elle a ratifié, pour l'exercice 2011, la distribution d'un dividende de 42 € par part, en hausse de 7,7 % par rapport à celui de 2010.

Le dividende du deuxième trimestre reste inchangé à 11,25 €.

La reprise de la collecte permet d'investir de nouveau et dans le même temps de désendetter votre société.

Vous pouvez désormais acquérir des parts de la SCPI en démembrement (usufruit ou nue-propriété selon votre stratégie patrimoniale). Vous pouvez également souscrire à Interpierre dans le cadre de l'assurance-vie.

L'équipe Paref Gestion vous souhaite un excellent été.

Thierry GAIFFE

Évolution du capital : Le capital s'élève à 21 851 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs
I	18 732	2 971	102	0	21 601	291
II	21 601	267	17	0	21 851	298

Marché secondaire : Il y a eu 4 demandes de retrait pour 17 parts au cours du trimestre, traitées immédiatement. Il n'y a pas de liste d'attente.

Mouvements du patrimoine : Aucun mouvement ce trimestre. Différents projets d'investissement sont à l'étude.

Situation locative : Le taux d'occupation financier s'élève à 88,6 % contre 88,4 % le trimestre précédent. Le taux d'occupation physique ressort à 92 % contre 92,8% le trimestre précédent. La société de gestion s'active fortement pour relouer les autres biens vacants.

Souscription : Le prix de la part reste fixé à 1 050 €. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire désormais des parts en démembrement. Vous pouvez nous interroger à ce sujet.

Retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 945 €. Si les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de rachat par le fonds reste fixé à 800 €. Ce prix se situe statutairement entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Dividende trimestriel : L'acompte de juillet a été fixé à 11,25 € par part. Aucun prélèvement n'a été réalisé ce trimestre au titre du prélèvement libératoire et des prélèvements sociaux.

Endettement : Il a été procédé au 30 juin au remboursement anticipé de 2 prêts à hauteur de 747 K€. Celui-ci s'inscrit dans la stratégie de la SCPI consistant à utiliser la trésorerie pour partie au désendettement et pour partie à l'investissement.

Fiscalité : Depuis le 1er juillet, les prélèvements sociaux sont de 15,5 % au lieu de 13,5%.

Assurance-vie : Vous pouvez aussi investir dans Interpierre dans le cadre fiscal de l'assurance-vie, avec APICIL, SKANDIA et SWISS LIFE. L'intégration d'Interpierre dans d'autres contrats d'assurance-vie est en cours d'étude.

Salons : Paref Gestion sera présente au salon Patrimonia à Lyon les 27 et 28 septembre 2012.

Internet : Le site www.paref-gestion.com contient tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion ainsi que sa société mère, la SIIC Paref. La société de gestion offre la possibilité de souscrire en ligne via le site www.paref-gestion.com.